

REF : DO45/SDFS/ DAL/ 243/2022

Naâma le : 04 OCT. 2022

A

Monsieur : ACID MMOHAMMED  
12 RUE FIDAYINES SAIDA

**Objet : 2ieme Mise en demeure**

BC N° :220140 DU 25/08/2022

Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du contrat ayant pour objet : **acquisition fourniture de bureau**, pour un délai de livraison de 05 cinq jours à partir de la date de notification du bon de commande, nous avons constaté avec regret un retard de livraison des prestations objet de le dit bon de commande et ce malgré la mise en demeure qui vous a été adressée le 26/08/2022 a cet effet.

De ce fait, votre entreprise est mise en demeure pour une deuxième fois afin de prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder à l'exécution des prestation objet de bon de commande BC N° :220140 DU 25/08/2022, dans un délai de trois jours, faute de quoi, la direction opérationnelle des télécoms Naâma procédera à l'application des procédures de ce que de droit à savoir la résiliation à tort.

*Ets ACID Mohamed*  
Informatique Bureau Service  
Installation des réseaux et Logiciels  
RC N° 3718206A11-20/02  
12. Av. des Fidayines - SAIDA

Le Directeur  
ALGERIE TELECOM  
Directeur Opérationnel des Télécommunications Naâma  
M. MOHAMMED MANSOURI